



GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 27 mai 2019
N° 701

Gérald DARMANIN félicite les douaniers de Calais tunnel qui ont saisi plus de 400 000 tranquillisants de contrebande à destination de la Grande-Bretagne

Le Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, félicite les douaniers de Calais tunnel, qui ont saisi jeudi, en fin de matinée, 415 695 comprimés de diazépam, un tranquillisant. La valeur de ces médicaments transportés en contrebande est estimée à 470 000 euros.

Les douaniers du tunnel ont procédé jeudi au contrôle d'un camion immatriculé en Lituanie et s'apprêtant à partir pour la Grande-Bretagne via le tunnel sous la Manche. Les documents présentés par le chauffeur couvraient un groupage de colis en provenance d'Allemagne. Lors de l'inspection du chargement, les douaniers ont découvert plusieurs cartons emballés d'un film noir contenant des bidons en plastique scellés supposés contenir des protéines pour la nutrition. A l'ouverture de l'un des pots, ce sont toutefois des tablettes de médicaments en vrac, sans notice ni emballage, qui ont été découvertes. Au total, 44 bidons ont été extraits du chargement pour un total de 415 695 comprimés.

Le conditionnement de ce médicament, transporté en contrebande depuis la Slovaquie, laisse supposer un usage détourné de sa vocation thérapeutique. Cette molécule est en effet fréquemment utilisée en substitut des opiacés ou de l'alcool. En association avec ce dernier, elle permet de modifier le comportement.

Le chauffeur du camion de nationalité biélorusse, mis hors de cause, a été laissé libre. Les médicaments ont été saisis et un échantillon est en cours d'analyse au Service commun des laboratoires douane/DGCCRF de Lille. Le Parquet de Boulogne a été saisi du dossier.

Gérald Darmanin a déclaré : « *Cette saisie représente à elle seule un tiers des médicaments à usage humain interceptés par les services douaniers l'an dernier. Je félicite les agents de Calais tunnel, qui une fois de plus, ont prouvé leur efficacité pour la protection du territoire et la santé de nos concitoyens.* »

En 2018, la douane française a réalisé 4 144 constatations relatives à des produits de santé représentant 2,2 millions d'articles. Parmi ces constatations, 2 610 concernaient des médicaments à usage humain, et ont permis la saisie d'environ 1,2 million d'articles.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les photos des médicaments saisis : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/bL1526>

Crédit images : Douane française

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN
Douane

01 53 18 45 03
01 57 53 41 03

presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr
presse@douane.finances.gouv.fr

